

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 477

présenté par
M. Yanno-----
à l'amendement n° 211 du Gouvernement

à l'ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« respectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.